

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Carrefour des amis inc.	Numéro de permis 2019629	Date d'inspection Le 15 décembre 2022	
Nom de l'établissement Garderie Carrefour des amis		Numéro de téléphone (506) 542-1907	
Adresse 806 rue École Beresford NB E8K 1V5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	30 juin 2023	
Commentaires :			
39(1) L'établissement agréé est pourvu d'espaces de rangement munis : b) d'un espace d'accès facile pour ranger les effets personnels de chaque enfant qui y est bénéficiaire de services.	39(1)(b)	22 déc. 2022	
Commentaires :			
40(1) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce que les effets personnels de l'enfant qui y est bénéficiaire de services, qui y sont apportés, notamment les peignes, brosses, brosses à dents, serviettes, débarbouillettes, literies, sucettes et tétines : a) portent une étiquette indiquant le nom de l'enfant.	40(1)(a)	22 déc. 2022	
Commentaires :			
40(1) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce que les effets personnels de l'enfant qui y est bénéficiaire de services, qui y sont apportés, notamment les peignes, brosses, brosses à dents, serviettes, débarbouillettes, literies, sucettes et tétines : b) ne servent qu'à l'usage exclusif de l'enfant.	40(1)(b)	22 déc. 2022	
Commentaires :			
40(1) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce que les effets personnels de l'enfant qui y est bénéficiaire de services, qui y sont apportés, notamment les peignes, brosses, brosses à dents, serviettes, débarbouillettes, literies, sucettes et tétines : c) soient rangés séparément pour chaque enfant.	40(1)(c)	22 déc. 2022	
Commentaires :			

Commentaires généraux

- Visite impromptue à l'établissement pour une inspection de surveillance
- Le ratio est respecté durant la visite
- Le babillard pour parents contient les informations ainsi que les documents requis
- La routine quotidienne des enfants se compose de deux périodes de jeux extérieurs (quand la météo le permet), deux collations et un dîner à l'heure reconnue et un temps de repos – sieste
- Les produits nettoyants sont tenus sous clé et hors de portée des enfants
- Dans tous les locaux les enfants ont un endroit individuel à chacun et identifié par leur nom dans lequel se trouve leurs effets personnels, tels; leur manteau, couverture, couches, sucette...etc. Sauf dans un local un endroit doit être désigné doit être ajouté pour que les couvertures et draps de sieste. Une photo sera envoyée pour confirmer l'ajout de cet espace.
- L'endroit désigné au changement de couche répond au standard voulu, le coussin à langer est muni d'une courroie de sécurité, les enfants sont supervisés à tout moment lors du changement, les procédures du changement de couche sont suivies.
- Une exemption sera faite en lien avec le 50% du personnel éducatif qui n'a pas la formation collégiale d'éducation à la petite enfance, ce règlement sera respecté au mois de juin 2023.
- Les membres du personnel éducatif ont tout un certificat de premier soin valide
- Les 10 heures de formation annuelle du personnel éducatif est en cours de route
- L'orientation des enfants est faite de façon positive et constructive
- L'application de la littéracie est évidente dans les locaux.

Observations: Les enfants jouent dehors dès mon arrivée à l'établissement, ils sont entrés pour avoir une période de jeux libres pour ensuite passer au lavage des mains pour manger leurs dîners.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 15 décembre 2022

Date

original signé par

Allain Hachey

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 décembre 2022

Date